JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE

DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

En application de l’article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Nom et prénom des parents, ou responsable de l’enfant dûment identifié :

certifie le caractère indispensable de mes déplacements, entre mon domicile et le lieu d’accueil de l’enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Moyen de déplacement :

Nom adresse et cachet l’établissement d’accueil de l’enfant :

Ecole Saint Martin Immaculée, 4, rue JB LEGEAY, 44100 NANTES

Fait à : Nantes

Le : 17 janvier 2021